

Agriculture
& Alimentation :
**Pour une Europe
souveraine,
inclusive
et responsable**



Éditorial

« Pour une Europe agricole et agroalimentaire souveraine, inclusive et responsable »

Socle de la construction européenne d'après-guerre, l'alimentation nous rappelle la genèse de notre projet commun tout en définissant le chemin de l'avenir : à nouveau présent dans les consciences à l'occasion de la « crise Covid », l'enjeu vital de pouvoir se nourrir trouve une chance de rénover un projet commun, européen, autour de l'alimentation. Un projet qui ne peut être basé que sur un système solide, résilient et indépendant.

Et parce que nous ne pouvons envisager notre autonomie alimentaire que dans notre dimension européenne, la présidence française du Conseil au 1er semestre 2022 est une formidable opportunité de mettre au rang des priorités cette fonction vitale et commune à tous les européens.

En cohérence avec l'ambition française déclarée pour cette présidence, basée sur le triptyque *Relance, Puissance, Appartenance*, La Coopération Agricole, représentant les entreprises françaises des agriculteurs et des territoires, a cette conviction : rebâtir notre projet européen ne peut passer que par la restauration du pacte alimentaire. La clé de la réussite ? Nous donner les capacités de nourrir les Hommes demain, de façon **souveraine, inclusive et responsable**.

- **Souveraine** parce que nous devons être en capacité de pouvoir faire nos choix stratégiques de production et de transformation, nos choix de chaîne alimentaire. Pour y parvenir, convergeons entre Etats membres pour assurer notre autonomie et notre résilience.
- **Inclusive**, pour ne laisser personne sur le bord du chemin, en proposant une alimentation saine, sûre et accessible à tous, et en donnant les moyens aux acteurs de l'ensemble de la chaîne alimentaire de mener les diverses transformations indispensables.
- **Responsable** parce que nous n'envisageons de relever ces défis que dans une perspective de pérennité, en assurant le défi de concilier compétitivité et conduite des transitions. La politique commerciale doit venir conforter le modèle européen en faisant des objectifs du Pacte Vert des avantages compétitifs dans les échanges avec les pays tiers, faisant ainsi de l'Europe le leader mondial de la durabilité.

Cette Europe, nous en sommes acteurs au cœur de chacun des territoires, en faisant le lien entre les producteurs et les consommateurs, en faisant le lien entre les réalités du terrain et les enjeux des politiques publiques à bâtir. En portant la fierté de nos filières, en faisant de notre diversité à l'échelle européenne une richesse, en dépassant nos concurrences internes pour nous concentrer sur les équilibres nécessaires de l'échiquier mondial, nous avons la capacité de faire une grande Europe.

Il s'agit d'une communauté de destins que nous voulons participer à construire et que nous appelons de nos vœux en tant qu'europeens convaincus.

Nous avons cette ambition et avons des solutions à proposer pour la bâtir. Soyons fiers et constructifs, ambitieux et pragmatiques pour faire de l'alimentation un pilier de l'autonomie stratégique de notre continent politique.



Dominique Chargé,
Président de
La Coopération Agricole



Bernard Ader,
Président de
la Commission Europe
& Vice-président
du COPA-COGECA

Résoudre l'équation complexe : compétitivité et conduite des transitions

L'UNION EUROPÉENNE DOIT METTRE EN PLACE LES CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR PERMETTRE AUX AGRICULTEURS DE VIVRE DE LEUR MÉTIER, AUX ENTREPRISES D'INVESTIR SUR LES TERRITOIRES, ET AU SECTEUR DANS SON ENSEMBLE DE REDEVENIR COMPÉTITIF. CES CONDITIONS DOIVENT DEVENIR UN PRÉALABLE DANS L'ÉLABORATION DES DIFFÉRENTES POLITIQUES EUROPÉENNES.

L'investissement, l'innovation, et la promotion font partie des clefs pour répondre aux enjeux de compétitivité et de transition.

Agriculture plus sobre en utilisation d'intrants, **neutralité climatique différenciée** - en 2035 pour l'agriculture et le secteur forestier, en 2050 pour les autres secteurs - **décarbonation de l'industrie agroalimentaire**, transition énergétique, amélioration de la **qualité de l'eau...** :

pour relever l'ensemble de ces défis interconnectés, des solutions pratiques, fiables et viables, **techniquement et économiquement**, doivent être trouvées.

La Coopération Agricole appelle à un indispensable **soutien des agriculteurs et de leurs entreprises**, pour bénéficier d'un accompagnement technique et financier approfondi et rester ainsi **compétitifs sur les marchés**.

○ **Orienter la politique européenne de l'innovation**, de manière à atteindre le **double objectif** de sécurité alimentaire européenne et de réussite dans les **transitions environnementales**. Davantage de consultations des entreprises, premières utilisatrices de la recherche, doivent être menées dans le cadre du **plan Horizon Europe**. Le **retour sur investissement** doit être clair et étudié à court et moyen terme pour bénéficier aux **acteurs économiques**. Dans le cadre de ce plan, pour que les petites filières ne soient pas oubliées, une quote-part doit leur être attribuée dans les projets portés par **Horizon Europe**.

○ **Utiliser les nouvelles technologies au service de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire**. L'enjeu du numérique est déterminant dans :

- l'amélioration des procédés et la valorisation des pratiques;
- la valorisation des produits agricoles et alimentaires européens;
- la nécessaire transparence vis-à-vis du consommateur.

La **conduite des transitions**, associée à l'indispensable **compétitivité** des opérateurs économiques, ne peut aujourd'hui se faire sans l'accès aux technologies telles que les **nouvelles techniques génomiques** ou **l'agriculture de précision**. Les innovations ont donc un besoin vital d'être encouragées, **valorisées et portées politiquement** par nos dirigeants sur le long terme. Des idées émergent, des solutions sont mises en place à différentes échelles, et commencent à faire leurs preuves : il est primordial de s'appuyer dessus afin de conserver cette **dynamique créatrice**, notamment concernant les méthodes de stockage carbone développées au **niveau français**.



Résoudre **l'équation complexe** : compétitivité et conduite des transitions

Financer et accompagner la transition du secteur agricole et agro-alimentaire à travers un ensemble de mesures adaptées au secteur. La politique de financement de l'UE doit être au service des défis agroécologiques et climatiques fixés par le Pacte Vert ainsi que des impératifs de sécurité alimentaire. Le plan d'investissement NextGenerationEU y contribue en partie. Cependant, d'autres sources de financement devraient jouer pleinement leur rôle pour accompagner les acteurs économiques dans les transitions :

- des ressources propres, générées par la mise en place d'un mécanisme européen d'ajustement des émissions de carbone aux frontières ;
- le programme LIFE, instrument financier européen pour soutenir les projets dans les domaines de l'environnement du climat.

La taxonomie européenne doit être cohérente avec les politiques européennes et notamment la PAC. Selon le principe « Ne laisser personne derrière », les critères doivent être adaptés et inclusifs : aujourd'hui la taxonomie ne peut que servir les transitions en accompagnant au mieux les transformations. Au cœur de ce processus, les coopératives agricoles et agro-alimentaires demandent à être pleinement impliquées dans les débats au sein de la « Plateforme européenne sur la finance durable ».

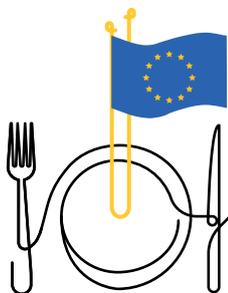
Développer l'autonomie énergétique à l'échelle des exploitations agricoles et des territoires, en promouvant la production et l'utilisation d'énergies renouvelables. La dépendance du secteur agricole et alimentaire aux énergies fossiles peut mettre en risque la filière. Le secteur doit être accompagné pour engager sa transition énergétique et développer la production d'énergies renouvelables et de produits biosourcés contribuant ainsi à l'objectif de décarbonation de l'économie dans son ensemble.

Faire de l'alimentation

un pilier de l'autonomie stratégique de l'Union européenne

L'UNION EUROPÉENNE DOIT JOUER UN RÔLE PLUS ACTIF SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE. DANS CE CONTEXTE, LA COOPÉRATION AGRICOLE A SALUÉ LA VOLONTÉ AFFICHÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE, DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE SA STRATÉGIE COMMERCIALE, DE RÉFORMER L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE ET DE PLACER LA DURABILITÉ AU CENTRE DE SA STRATÉGIE.

La reconnaissance et la préservation de nos standards européens, créateurs de croissance et d'emploi dans nos territoires, doivent faire partie intégrante de la construction de l'autonomie stratégique de l'Union européenne.



Élaborer des études d'impacts cumulatives sur les stratégies européennes « De la ferme à la table » et « Biodiversité à l'horizon 2030 ». La Coopération Agricole souhaite en effet promouvoir une vision rationnelle qui encourage l'innovation pour parvenir à l'atteinte des objectifs de ces stratégies, sans hypothéquer nos capacités agricoles et industrielles de production et dans un temps raisonnable pour une telle transition.

Opérer un diagnostic européen de notre dépendance aux importations afin d'investir dans les secteurs à consolider. La crise COVID-19 a mis en évidence certaines fragilités dans les chaînes d'approvisionnement des pays européens. Afin d'améliorer une résilience à l'échelle européenne, La Coopération Agricole demande une analyse fine de nos dépendances aux importations afin d'engager des investissements adaptés pour pallier cette vulnérabilité.

Faire de l'**alimentation** un pilier de l'**autonomie stratégique** de l'Union européenne

Adapter la politique de concurrence pour une Europe souveraine et durable. La crise COVID-19 a mis en exergue les limites du dispositif européen des aides d'État. Il est donc indispensable de revoir les lignes directrices afin de pouvoir accompagner au mieux les transitions. Les règles en vigueur relatives aux aides d'État, conçues pour éviter la concurrence entre les États membres, ne sont plus adaptées. Sans renoncer à l'objectif d'équité entre les pays, il faut un encadrement au niveau communautaire qui ouvre les possibilités d'aides importantes pour tout ce qui concourt au Pacte vert. Le droit des concentrations doit également être revu dans le même sens.

L'Union européenne pourrait renforcer cette fierté en incitant les acheteurs de produits alimentaires du secteur public à prendre en compte d'autres critères pour leur approvisionnement en privilégiant des produits issus de circuits courts et donc des coopératives agricoles, prolongement des exploitations.

Tout en appliquant les principes de bases de transparence et de non-discrimination.

Donner aux acteurs de la chaîne alimentaire les moyens de se défendre face à une concurrence internationale souvent déséquilibrée. Assurer le caractère contraignant des chapitres consacrés au développement durable des accords commerciaux de l'UE. Établir les accords de libre-échange sur la base des normes sanitaires, environnementales, sociales ou de protection animale a minima équivalentes aux standards européens : toute atteinte portée à cette condition de concurrence équitable devra nécessairement entraîner la suspension d'un accord. La Coopération Agricole réaffirme son opposition à l'accord UE-MERCOSUR. (cf. la plateforme de propositions de La Coopération Agricole sur la politique commerciale européenne)

Synchroniser les agendas entre les transitions mondiales et européennes vers des systèmes agroalimentaires plus durables : ce sera un des facteurs clefs contribuant à la réussite du nouveau pacte de croissance européen et permettra à l'UE d'être identifiée comme le leader de la durabilité, incarnée par des acteurs économiques soutenus et compétitifs.

Œuvrer à la **promotion** de l'alimentation européenne dans des conditions de marché équitables

RÉSOLUMENT ANCRÉES DANS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ, LES COOPÉRATIVES ONT BESOIN, POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CONSOMMATEURS ET CRÉER DE LA VALEUR POUR LES AGRICULTEURS, QUE LES RÈGLES DU JEU SOIENT LES MÊMES ENTRE LES DIFFÉRENTS PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE. IL EST INDISPENSABLE DE REDONNER TOUT SON SENS ET SON INTÉRÊT AU MARCHÉ INTÉRIEUR.

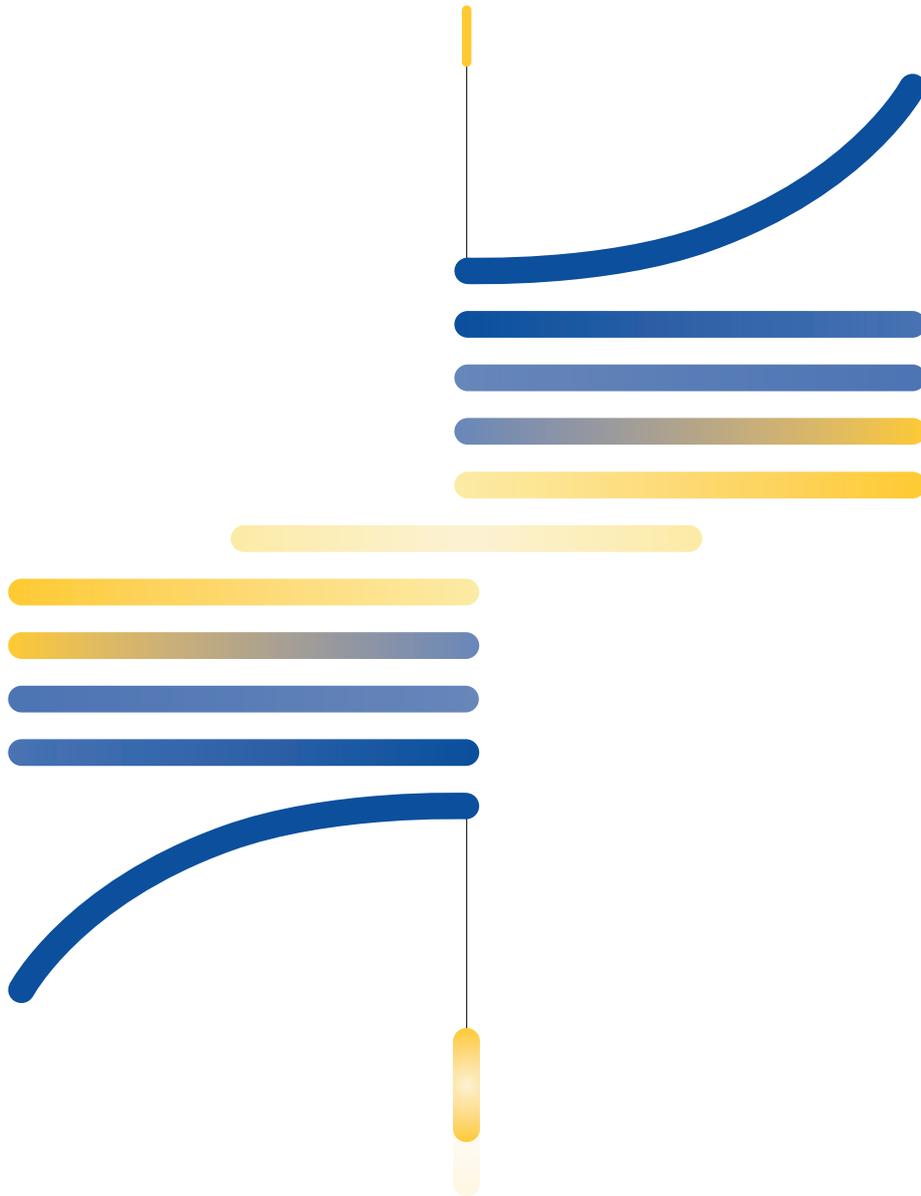
Être fier de l'alimentation européenne et la promouvoir dans le monde. Les normes de production européennes font partie des plus élevées au monde. La sécurité des produits européens n'est plus à démontrer. Notre savoir-faire agricole et agroalimentaire, et notamment notre excellence sanitaire, sont de véritables références à l'échelle internationale. Aucun produit ne doit être exclu dans le cadre de la révision des programmes de promotion en cours.



Garantir l'absence de distorsion de concurrence entre les États membres, dès la conception, l'évaluation, la mise en œuvre et le suivi des plans stratégiques de chaque État membre dans le cadre de la réforme de la PAC.

Assurer davantage de convergence fiscale et sociale constitue une question prioritaire pour les coopératives agricoles. Il ne s'agit pas de rechercher un moins-disant économique et social mais de progresser vers plus de cohésion.

Homogénéiser la transposition de normes européennes. La législation environnementale et climatique au niveau européen se traduit le plus souvent par des directives qui doivent ensuite être transposées dans le droit national. Cette transposition est souvent la source de distorsion de concurrence entre les États membres : certains vont sur-transposer tandis que d'autres vont sous-transposer. Dans un marché intérieur, dans une Europe qui a vocation à être leader sur les questions climatiques au niveau mondial, l'homogénéisation des normes est une étape nécessaire.



Contact :

Claire Martin,

Responsable du Bureau européen
cmartin@lacoopagri.coop

&

Guillaume Le Hoan,

Responsable Communication & Presse,
glehoan@lacoopagri.coop



**LA
COOPÉRATION
AGRICOLE**

Construisons en commun
l'avenir de chacun



www.lacooperationagricole.coop